Image not found or type unknown

Rupture anticipée CDD contrat PRO

Par **Lauvergeat Maxime**, le **27/07/2017** à **12:58**

Bonjour,

Je souhaite quitter l'entreprise dans laquelle j'effectue une alternance sous CDD en contrat de professionnalisation depuis Octobre 2016. Mon employeur m'a donné son accord verbal pour une rupture anticipée d'un commun accord. Cela fait plus d'un mois que j'ai émis le souhait de quitter l'entreprise. Mon employeur me dit que les papiers à rédiger pour une rupture de ce type et sous ce contrat sont compliqués à mettre en place car il s'agit d'un contrat "spécial", c'est le terme qu'il a employé. La procédure (courriers, papiers etc) est-elle effectivement difficile à mettre en place ? Quelle est la durée du préavis prévue dans ce contexte ? Mon employeur devra-t-il me verser des indemnités au départ de son entreprise ?
Je précise que je dispose d'une RQTH (Reconnaissance qualité travailleur handicapé).

Par avance merci pour vos réponses.

Cordialement,
Maxime L.

Par **P.M.**, le **27/07/2017** à **13:28**

Bonjour,
Il ne reste plus qu'à formaliser par écrit l'accord verbal éventuellement sous la forme d'un simple avenant raccourcissant le terme du CDD pour la date qu'auront décidé les parties...
L'employeur ne doit aucune indemnité de départ ou de précarité et le salarié non plus...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés